

SAPEURS POMPIERS



*Amicale des Sapeurs-Pompiers
de Montbrison*

COURSE NATURE « LES 3 CHAPELLES »

REGLEMENT 2018

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

L'Amicale des Sapeurs-pompiers de Montbrison organise une course à pied nature (+ de 80% de chemin) sur la commune de LEZIGNEUX.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires de départ en fonction des conditions climatiques.

Article 2 : EPREUVES

2 parcours sont proposés. Le premier d'une distance d'environ 18 km et le second d'une distance d'environ 10 km.

Les deux épreuves consisteront en un rallye-trail : alternance de sections à allure libre non chronométrées et de sections chronométrées.

Circuit empruntant les sentiers vallonnés des Monts du Forez, avec traversées de rivières et respectivement 650m et 250m de dénivelé positif.

La course sera balisée avec de la rubalise et par des panneaux.

Cette course est réservée aux coureurs âgés de plus de 16 ans au jour de la course.

L'association limite les inscriptions à 450 participants.

Cette course fait partie du Challenge Loire Forez (avec les courses suivantes : Trail des Ecoliers, « Course nature du Vizezy », et le « Chalmatrail »).

A 11h00, un circuit « enfants » sera proposé sur place pour les enfants de 6 à 12 ans, sous responsabilité des parents. Cette course n'est pas source de compétition et aucun classement ne sera établi. Un lot sera remis à chaque participant. L'inscription se fera directement sur place pour la somme de l'euro symbolique (1€)

ARTICLE 3 : ORGANISATION ET INSCRIPTIONS

Dans le cadre de l'organisation, l'Amicale des Sapeurs-pompiers se réserve le droit de faire appel à d'autres associations partenaires.

Renseignements :

Monsieur BONIN Nicolas : 06 84 12 84 20

Monsieur DOS SANTOS Sébastien : 06 82 04 01 67

Site : www.les3chappelles.com

Page Facebook : course nature des 3 chapelles

Inscriptions :

SEULES LES PERSONNES AGEES DE PLUS DE 16 ANS SONT AUTORISEES A S'INSCRIRE POUR PARTICIPER A LA COURSE. Une autorisation parentale sera obligatoire pour les mineurs âgés de 16 à 18 ans.

➤ Inscription via Internet :

Se référer aux informations sur la page Facebook ou le site internet.

Sur le site <http://logicourse.fr>, onglet inscriptions jusqu'au **jeudi 19 avril 2018 à minuit**.

➤ Inscriptions par voie postale :

Seules les inscriptions envoyées avant le lundi 16 avril 2018 (cachet de la poste faisant foi) seront enregistrées. Passé cette date : inscriptions sur place uniquement le jour de la course.

Joindre le bulletin d'inscription dûment rempli et une photocopie de la licence ou un certificat médical daté de moins de un an au 22/04/2018 à l'adresse suivante :

**Amicale des Sapeurs-pompiers
Course nature « les 3 Chapelles »
6 avenue Charles de Gaulle
42600 MONTBRISON**

➤ Le jour de la course : Sur place jusqu'à 8h, en fonction des places disponibles et de la validité de la licence ou du certificat médical.

Tarifs :

Course des 18 km :

15€ pour les inscriptions préalables par internet ou courrier selon les conditions ci-dessus.

18€ pour les inscriptions sur place le jour de la course

Course des 10 km :

12€ pour les inscriptions préalables par internet ou courrier selon les conditions ci-dessus.

15€ pour les inscriptions sur place le jour de la course

Libellez vos chèques à l'ordre de : Amicale Sapeurs-pompiers Montbrison

Accueil des participants et remise des dossards :

La remise des dossards se fera :

Ou Le Samedi 21 avril 2018, de 14h à 16h

Ou le jour de la course à partir de 8h00 – sous réserve de places disponibles.

Lieu unique : au stade de foot :

Route de Vidrieux
42600 LEZIGNEUX

Les dossards doivent rester entièrement visibles tout au long du parcours.

Les épingles à nourrice ne seront pas fournies.

Article 4 : DEPARTS ET RAVITAILLEMENTS

Le départ échelonné des 2 courses aura lieu de 8h30 à 9h30. Aucun concurrent ne sera admis au départ après cette heure.

L'organisation assure au moins 1 ravitaillement + 1 point d'eau sur le parcours ainsi qu'un ravitaillement à l'arrivée.

Arrivée : Stade de foot de Lézigneux.

Une barrière horaire sera imposée pour les concurrents du grand parcours : à partir 11h30 au lieu dit Nuzin, ces derniers seront redirigés sur le petit parcours.

Article 5 : RESULTATS, CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

Un classement général et par catégorie sera établi.

Les trois premiers Homme / Femme de chaque course seront récompensés + Un lot sera remis à tous les inscrits à la remise des dossards.

La présence des participants récompensés est obligatoire.

En cas d'absence, les prix seront conservés par l'organisation.

Article 6 : SECURITE ET ENVIRONNEMENT

➤ Assurance :

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs ne sont pas responsables des incidents, vols, dégâts pouvant intervenir aux équipements, matériels, voitures et objets personnels appartenant aux concurrents avant, pendant et après les épreuves.

➤ Certificat médical : (dispositions applicables uniquement aux participants à la course)

1/ Vous êtes licencié(e) :

- à la Fédération française d'athlétisme

Vous devez impérativement noter votre numéro de licence sur le bulletin d'inscription et présenter la licence lors du retrait du dossard.

- Pour les licencié(e)s d'une autre fédération sportive agréée

Seules les licences portant la mention "course hors stade" sont acceptées. Sont comprises les licences FSGT, UFOLEP, Triathlon et Course d'Orientation.

La présentation de la licence lors du retrait du dossard est suffisante sous réserve que la date de validité du certificat médical indiquée sur la licence date de moins de un an au jour de l'épreuve.

2/ Vous êtes non licencié(e) :

Vous devez impérativement joindre un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins de un an à la date de l'épreuve. (Dispositions conformes à la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016).

Le certificat médical sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne sera accepté pour attester de la présentation d'un certificat médical.

Attention : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, le départ de la course sera interdit aux athlètes n'ayant pas présenté de licence sportive ou de certificat médical daté de moins de un an.

➤ Secours et Service médical :

Des signaleurs seront présents sur le parcours et seront en contact avec les organisateurs.

Les secours sont assurés sur le circuit par les sapeurs-pompiers de Montbrison non en service et présents bénévolement.

Un médecin est présent sur le site et pourra être contacté via les responsables.

Les responsables du service médical et les membres de l'organisation peuvent décider de la mise « hors course » d'un(e) concurrent(e).

➤ Contrôle et sécurité :

Pour leur propre sécurité, les concurrents (es) s'engagent à respecter les règles de course.

Des contrôles seront effectués par des commissaires de course sur le parcours. Un coureur classé qui ne serait pas passé à un ou plusieurs points de contrôle sera disqualifié et retiré des classements.

Des contrôles anti-dopage pourront être effectués par les autorités habilitées, selon les nouvelles dispositions du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Les organisateurs recommandent que les participants – notamment au 18 km – aient à disposition une réserve d'eau et de quoi se sustenter en cas de difficultés. Ce choix est laissé à la libre appréciation de chacun.

➤ Environnement :

Tout concurrent ne respectant pas les règles minimales de propreté et de respect de la nature pourra être éliminé.

Article 8 : ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à le respecter sans restriction dans l'ensemble de ces dispositions.

Le concurrent autorise les organisateurs la course à utiliser son nom pour leur fichier d'adresses ainsi que les images (photos et vidéos) prises lors de l'évènement.

Article 9 : ANIMATIONS

L'Amicale des sapeurs-pompiers proposera pour les accompagnants et concurrents :

- une vente de boissons sur le site départ/arrivée de l'épreuve.
- un repas le dimanche midi – barbecue/grillades (inscription obligatoire).

Article 10 : ANNULATION

En cas de d'intempéries ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler toute ou partie de l'épreuve.

Aucun remboursement ne sera possible.

Tous points non prévus par le présent règlement est du ressort exclusif du comité d'organisation et du directeur technique dont les décisions sont souveraines.